

mesures visant à réduire les incursions des stations situées sur la frontière américaine, surtout par le moyen de la télédistribution.

Télédistribution

16.5.1

La télédistribution ou télévision par câble a connu une expansion spectaculaire au cours des 12 dernières années. En 1968, le câble passait près de 29.9% des foyers canadiens, mais seulement 13.2% d'entre eux y étaient abonnés. Dès 1977, il passait près de 71.7% des foyers, dont 48.2% en étaient clients. En janvier 1979, on estimait que 52% des Canadiens étaient raccordés à un réseau de télédistribution, soit l'un des pourcentages les plus élevés au monde.

Une raison de l'expansion des services de télédistribution a été la popularité des stations américaines de télévision que peuvent recevoir les téléspectateurs canadiens grâce au câble. Entre 1967 et 1977, le pourcentage de téléspectateurs à l'écoute des stations américaines est passé de 24.3% à 29.2%, et au Québec de 4% à 9%, le gain y étant réalisé presque entièrement au détriment des stations de télévision de langue française.

L'industrie de la télédistribution projette d'étendre son champ d'action afin d'offrir de nouveaux services rendus possibles par l'apparition d'une technologie novatrice dans le domaine de l'information. Les sociétés de télédistribution produisent des programmes communautaires et éducatifs. L'industrie de la télédistribution expérimente un système de télévision bidirectionnelle. La Grand River Cable, filiale d'une société canadienne de télédistribution, a entrepris un essai sur le terrain du télétext à Kitchener (Ontario) et projetait d'avoir recours à un système plus perfectionné de vidéotex. La Canadian Cablesystems Ltd. a demandé au CRTC d'approuver un service de télédistribution bidirectionnelle expérimental à London (Ont.), qui permettrait aux téléspectateurs de répondre à leurs téléviseurs. Ces mesures et d'autres essais proposés devraient mettre à la disposition des Canadiens une diversité de services de documentation informatique, d'achat par télévision, de services de sécurité à distance, de lecture automatique des compteurs des services publics ainsi qu'une foule d'autres services.

L'industrie de la télédistribution pourrait également utiliser les nouveaux satellites de communication. L'Association canadienne de télévision par câble (ACTC), association nationale des sociétés de télédistribution, s'est intéressée à la formation de réseaux multiplex interconnectés à l'échelle du pays, en utilisant la capacité actuelle et future des satellites canadiens. Au début de 1979, le ministère des Communications a décidé d'autoriser les sociétés de télédistribution et d'autres sociétés non exploitantes à posséder des stations terriennes.

L'expansion de la télédistribution en une variété de nouveaux services amène la possibilité de concurrence avec les sociétés exploitantes de télécommunications et d'autres fournisseurs d'information. On peut s'attendre à ce que, dans un avenir assez proche, les sociétés de télédistribution puissent, grâce à leur capacité de canal vidéo, faire concurrence aux médias imprimés par la programmation à transmission directe, en diffusant nouvelles et petites annonces, les audio-visuels remplaçant les articles de journaux et de magazines, les nouvelles versions des pages jaunes des annuaires téléphoniques et d'autres informations. Cette possibilité soulève la question des principes de réglementation applicables en l'espèce.

Société Radio-Canada

16.5.2

Évolution. Dès 1929, une Commission royale d'enquête du gouvernement fédéral sur la radiodiffusion recommandait la création d'un réseau public de radiodiffusion de portée nationale en vue de combattre les incursions de la radio américaine et de desservir les régions où la radio commerciale n'était pas rentable. Ce n'est qu'en 1936 que le Parlement vota la Loi sur la radiodiffusion qui créait la Société Radio-Canada, financée par les paiements des licences et la publicité et chargée de deux responsabilités: fournir un service national de radio et réglementer tout le secteur de la radiodiffusion au Canada (l'octroi des licences, la programmation et la limite du contenu commercial).

Au cours des deux décennies suivantes, des débats continuels eurent lieu au sujet des rôles respectifs de la radiodiffusion privée et publique au Canada. Ces débats ont